

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 1^{er} juillet 2026 de la Ville de L’Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Vicky Robichaud, Gérard Legault et Stéphane Amireault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard procède à l’ouverture de la séance à 16 h 30.

236-07-2026

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l’avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

237-07-2026

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Gérard Legault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 1.1 Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour de la séance
- 2. ADMINISTRATION
- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l’étang numéro 1 afin d’augmenter le montant de l’emprunt
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

----- ADOPTÉE -----

238-07-2026

Avis de motion, présentation et dépôt du Règlement d’emprunt numéro E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l’étang numéro 1 afin d’augmenter le montant de l’emprunt

Monsieur le conseiller Gérard Legault présente et dépose le projet du Règlement d’emprunt E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l’étang numéro 1 afin d’augmenter le montant de l’emprunt.

Le projet de règlement vise à augmenter le montant du règlement d’emprunt puisque la seule soumission du projet, initialement estimé à 484 849,58 \$, est de 949 429,87 \$. Le montant de la dépense et de l’emprunt passe ainsi de 568 468\$ à 1 119 172 \$.

Monsieur le conseiller Gérard Legault donne avis que lors d’une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro E-034-1 sera présenté pour adoption.

----- ADOPTÉE -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

239-07-2026

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 47.

----- A D O P T É E -----

DONA BOUCHARD
Mairesse suppléante

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe